

L'Etat français payera les frais d'avocat de Salah Abdeslam



Article rédigé par *BFMTV.com*, le 15 mai 2019

Source [BFMTV.com] Incarcéré depuis ce mercredi à la prison de Fleury-Mérogis, Salah Abdeslam sera défendu par Frank Berton, un ténor du barreau de Lille. Et c'est l'Etat français qui payera pour la défense du terroriste présumé via l'aide juridictionnelle.

Il a beau être accusé d'avoir participé aux pires attentats perpétrés sur le sol français, l'Etat va devoir assurer le paiement de la défense de Salah Abdeslam par le dispositif de l'aide juridictionnelle. Mis en place en 1972, le mécanisme est soumis à deux conditions: être Français, citoyen d'un Etat membre de l'UE ou étranger en situation régulière. C'est le cas de [Salah Abdeslam](#), né à Bruxelles mais qui possède la nationalité française.

Autre impératif: percevoir moins de 1.000 euros de revenus mensuels pour une couverture totale et pour une couverture partielle des honoraires ne pas dépasser plus de 1.500 euros. Une fois l'aide juridictionnelle accordée, le client a tout loisir de choisir son avocat.

Un effort de solidarité nationale, collecté via les impôts, dont le suspect clef des attaques du 13 novembre, incarcéré depuis mercredi à Fleury-Mérogis, va pouvoir bénéficier. Avocat, huissier, expert, tous les frais de justices et les honoraires seront donc assurés par l'Etat.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)